

HONORAIRES DE LOCATION

(en cas de changement de locataire)

A la charge du propriétaire : 8% TTC du loyer annuel, hors taxes et charges locatives.

- dont 5,5% TTC : La publicité, les frais de visite, la recherche et la sélection du locataire, la rédaction du bail.
- dont 2,5% TTC : L'état des lieux détaillé

Les frais d'agence sont à 100% déductibles des revenus fonciers, si vous optez pour le régime réel.

HONORAIRES DE GESTION

	Mandat [€] BASIQUE	Mandat ^{€ €} TRANQUILLITÉ	Mandat ^{€ € €} SÉRÉNITÉ	
	<i>avec options</i>			
	6,5% TTC			
☛ Encaissement loyers reversés sur votre compte le 10 du mois maximum		9,00% TTC	11,00% TTC	
☛ Révision du loyer				
☛ Envoi compte-rendu de gestion par mail				
☛ Suivi assurance multirisques locataires				
☛ Délivrance quittances aux locataires				
☛ Suivi obligations du locataire (entretien/ramonage)				
☛ Apurement des charges locatives				Forfait 30€/an
☛ Gestion du contentieux :				
Envoi LRAR				50€ / courrier
Envoi dossier service contentieux				80€ / dossier
Temps passé	70€ / heure			
☛ Sinistre (dégâts des eaux, ect...) :				
Déclaration à l'assurance	Forfait 90€ / déclaration			
Expertise (temps passé)	70€ / heure			
Suivi et demande de devis (temps passé)	70€ / heure			
Envoi projet déclaration revenus fonciers	80€ / lot			
Envoi des décomptes par courrier	5€ /décompte mensuel			
Suivi et mise à jour des diagnostics	Forfait 30€/an			
☛ Gestion des travaux	Au-delà de 500€ TTC, 4% TTC*			
⊕ GARANTIE LOYERS IMPAYÉS** 2,3% des sommes encaissées				

EXEMPLE : Prenons comme base un bien loué 650,00€ charges comprises avec le mandat SÉRÉNITÉ.

- Frais de gestion : 58,50 € TTC
- Garantie Loyers Impayés : 13,00 €
- TOTAL net propriétaire MENSUEL : 578,50 €

* Le taux s'applique sur les sommes encaissées

** Sans plafond, sans franchise et dans la limite de 90.000€, voir conditions particulières en agence